

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres 12
En exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 11
Date de la convocation : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois décembre, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, SAUVE Magali, CHOPIN Marjorie, ROUGIER Tiphaine, LAVAUZELLE Nadia,
Messieurs CAZALETTS Henri, PIERAGNOLO François, PUHARRE Michel, BOURROUILH Joël, GOICOCHEA Loïc

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Néant

Secrétaire : M. CAZALETTS Henri

OBJET : REFACTURATION COUT EUTHANASIE D'UN CHIEN DANGEREUX A SON PROPRIETAIRE

Délibération n°04-12-2025

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été contrainte de prendre d'urgence un arrêté de placement d'un chien dangereux (dogue allemand) en fourrière en date du 23/10/2025. En son article 3, il est indiqué que l'animal pourra être euthanasié sans délai, ce qui a été le cas.

La commune a dû s'acquitter d'une somme de 947 € auprès du cabinet vétérinaire PLAYOUST. D'autres factures pourraient intervenir, notamment celles des analyses (institut Pasteur) et de la crémation (Anima Care du crématorium animalier de Damazan pour 120 €). A ce jour, les 2 dernières factures ne sont pas encore arrivées.

Mme le Maire propose au conseil municipal de faire supporter ces frais, payés par la mairie, au propriétaire du chien : Mr Kévin DOURTHE, domicilié 7 rue de la Casterasse – 64190 NAVARRENX.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette décision pour la facture de 947 €, et pour les 2 autres à venir.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

